

Fouchais

Nom : *Fouchais*

Prénoms : *Alphonse Victor* Surnom :

N° de tirage dans le canton d' *Chalonnay-sur-Lôire*

N° *76*

ÉTAT CIVIL

Né le *11 janvier 1872*, à *Beauvais*, canton d' *Beauvais*, département d' *Seine-et-Oise*, résident à *Beauvais*, canton d' *Chalonnay-sur-Lôire*, département d' *Seine-et-Oise*, profession de *Emballleur bottier*, fils de *Michel* et de *Rose Marie*, domiciliés à *Beauvais*, canton d' *Chalonnay-sur-Lôire*, département d' *Seine-et-Oise*

Signallement

Cheveux *bruns*, sourcils *bruns*, yeux *bruns*, front *modéré*, nez *droit*, bouche *normale*, menton *plat*, visage *ovale*, Taille : *1 m. 64* cent. Taille rectifiée : *1 m.* cent.

Marques particulières :

Degré d'instruction : générale (1) *3*, militaire (2) *Cours*

Dans l'armée active

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Appelé à l'active le 15 mai 1893, arrivé au corps le 20 mai, n° 3436, 2^e pontonniers, Passé au 34^e Régiment d'artillerie le 15 octobre 1894 (détaché du 18 avril 1894) n° 1029, 2^e Canonnière servant, Emis en congé le 31 septembre 1895 en attendant son passage dans la réserve, Certificat de bonne conduite accordé

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} novembre 1895*

Parti par changement de domicile dans la *subr^{te} d'Angers* le *21 mai 1898* n° 161

Reformé *n° 2* par la Commission spéciale d'Angers le *21 mai 1898* pour *insuffisance physique*

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le *33^e Rég^t d'artillerie* du *10 avril* au *7 mai 1899*

A accompli une 2^e période d'exercices dans le *33^e Rég^t d'artillerie* du *2* au *29 juin 1900*

Passé dans l'armée territoriale le *13 octobre 1900*

Decédé à *Beauvais* le *18 février 1901*

A accompli une période d'exercices dans le *16^e Bataillon d'artillerie* du *11* au *19 octobre 1908*

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE

Dates	Communes	Subdivisions de région	D'origine ou de résidence
<i>21 mai 1898</i>	<i>Beauvais</i>	<i>Angers</i>	<i>1</i>

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active	la réserve de l'armée active	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la limitation du service militaire
<i>17 mai 1896</i>	<i>1^{er} mai 1900</i>	<i>15 mai 1902</i>	<i>15 mai 1908</i>	<i>15 mai 1908</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 1 décembre 1839.

(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.

Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)